Développement social

Rapport annuel
2015–2016

New Nouveau Brunswick

Développement social
Rapport annuel 2015–2016

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605–1042-1 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605–1044-5 (PDF: version française)

ISSN 1921-7056 (version imprimée bilingue)
ISSN 2368-5719 (PDF: version française)

10889 | 2016.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel du ministère du Développement social du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Le tout respectueusement soumis,

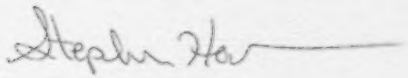

L'honorable Stephen Horsman
Ministre des Familles et des Enfants

De la ministre à la lieutenante-gouverneure
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel du ministère du Développement social du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Le tout respectueusement soumis,

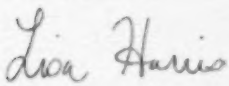

L'honorable Lisa Harris
Ministre des Aînés et des Soins de longue durée

Lettres d'accompagnement

Du sous-ministre au ministre des Familles et des Enfants
L'honorable Stephen Horsman
Ministre des Familles et des Enfants

Monsieur,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère du Développement social pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Le tout respectueusement soumis,

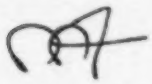

L. Craig Dalton
Sous-ministre

Du sous-ministre à la ministre des Aînés et des Soins de longue durée
L'honorable Lisa Harris
Ministre des Aînés et des Soins de longue durée

Madame,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère du Développement social pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Le tout respectueusement soumis,

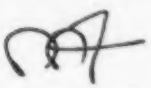

L. Craig Dalton
Sous-ministre

Table des matières

Message des ministres 1

Message du sous-ministre 2

Priorités stratégiques 3

Faits saillants 4

Mesures de rendement 5

Survol des opérations du ministère 16

Vue d'ensemble des divisions et faits saillants 17

Information financière 22

Résumé des activités de recrutement 24

Résumé des projets de loi et des activités législatives 24

Résumé des activités liées aux langues officielles 25

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général 26

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* 26

Message des ministres

Le ministère du Développement social poursuit ses efforts afin d'améliorer la vie des Néo-Brunswickois, et ce, tout en relevant les défis économiques et financiers de notre province. Le Ministère se concentre surtout sur les familles, les enfants et les aînés et s'efforce de leur offrir les services dont ils ont besoin pour faire du Nouveau-Brunswick un excellent endroit où vivre. Dans le cadre de son engagement envers les personnes les plus vulnérables, le Ministère s'efforce d'améliorer constamment la prestation de ses services.

Le Ministère continue de se consacrer à améliorer la vie de la population du Nouveau-Brunswick en mettant l'accent sur le perfectionnement des compétences, qui favorise l'employabilité pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Près de 3 000 personnes ont été aiguillées vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, afin qu'ils y obtiennent des services d'emploi et de formation, ce qui représente une hausse de 250 clients par rapport à l'année précédente.

En date de mars 2016, le nombre de cas nécessitant une aide sociale par rapport à l'année précédente avait diminué de 471. Le Ministère continue de chercher des façons novatrices d'améliorer l'efficacité de la prestation des services à ses clients dans le cadre de son processus de planification annuel, tout en s'assurant que les familles du Nouveau-Brunswick reçoivent les services et les ressources dont elles ont besoin.

Le Ministère continue d'avoir pour objectif premier d'améliorer la vie des aînés. Six nouveaux foyers de soins ont été inaugurés au cours de l'exercice financier et des travaux sont en cours pour rénover ou remplacer six autres foyers. Le Conseil sur le vieillissement a été créé et guidera l'élaboration d'une stratégie sur le vieillissement afin d'aborder la viabilité à court terme et l'évolution de la transformation à long terme.

Par ailleurs, la Direction du mieux-être a effectué un retour au sein du Ministère, qui en profite pour lancer et soutenir des initiatives en la matière, notamment celles qui visent à créer un Nouveau-Brunswick plus en santé et plus résilient.

Les nombreux secteurs d'activité du ministère du Développement social joignent leurs efforts pour faire de la province un meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, tout en s'efforçant de fournir des services essentiels de façon plus efficace grâce à l'amélioration continue. Nous sommes impatients de voir les succès que le ministère remportera au cours de la prochaine année.

L'hon. Stephen Horsman
Ministre des Familles et des Enfants

L'hon. Lisa Harris
Ministre des Aînés et des Soins de longue durée

Message du sous-ministre

Le ministère du Développement social s'efforce d'apporter une contribution afin que le Nouveau-Brunswick soit une province sécuritaire, stable et saine, où les personnes, les familles et les collectivités peuvent s'épanouir.

Au cours de la période du rapport, 2015–2016, notre personnel professionnel et très dévoué a énormément travaillé pour offrir aux gens du Nouveau-Brunswick des programmes et services de haute qualité, tout en cherchant à le faire de la façon la plus efficace possible.

En tant que Ministère, nous avons tant à célébrer et à mettre à profit alors que nous allons de l'avant, y compris la mise en œuvre d'une variété de projets dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi. Cette stratégie triennale contient un certain nombre d'idées et de projets innovateurs ayant pour objet de soutenir les aînés en leur permettant de vivre dans la sécurité de leur domicile, où ils demeurent en relation avec leur collectivité locale et en font encore partie.

Le ministère du Développement social a également eu le plaisir de participer à l'élaboration de la *Stratégie provinciale de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes* — la première du genre pour la province. Dans cette stratégie se trouve un certain nombre d'actions priorisées, qui visent à empêcher que des dommages soient causés aux enfants. La stratégie assigne la responsabilité des actions et comprend des indices et repères pour mesurer nos réussites et progrès.

Tout en continuant à mettre l'accent sur la prestation des services et une variété de projets sociaux stratégiques, nous avons aussi évolué au regard des méthodes pour nos activités à titre de ministère. À cette fin, nous avons continué de transformer notre système de gestion formel grâce à l'élaboration d'une nouvelle stratégie quinquennale de développement, au lancement d'un processus annuel de planification opérationnelle et à l'introduction d'un cadre de responsabilisation nous permettant de prioriser nos efforts et de mesurer notre rendement en fonction d'indices clés.

Lorsque nous envisageons 2016–2017, nous demeurons engagés envers nos clients et entendons poursuivre nos efforts pour contribuer à faire du Nouveau-Brunswick un endroit sûr, sain et sécuritaire, où les personnes, les familles et les collectivités auront la possibilité de prospérer. Nous continuerons également d'évoluer dans nos méthodes d'activités en poursuivant notre cheminement vers la gestion formelle, en mettant l'accent sur l'innovation et l'excellence.

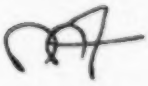

L. Craig Dalton
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie au moyen du système de gestion officielle repose tout d'abord sur la vision stratégique *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision est ancrée dans quatre thèmes stratégiques, soit les suivants :

1. ***Plus d'emplois*** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. ***Responsabilité financière*** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. ***Le meilleur endroit où élever une famille*** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. ***Un gouvernement intelligent*** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures de reddition de comptes.

Faits saillants

Pendant l'exercice 2015–2016, le ministère du Développement social a mis l'accent sur les priorités stratégiques suivantes :

- *Le Ministère a mené des efforts communs afin d'améliorer le perfectionnement des compétences favorisant l'employabilité pour les bénéficiaires de l'aide sociale, qui se sont traduits par l'aiguillage de 2 986 clients vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, afin qu'ils y obtiennent des services d'emploi et de formation. Cela a représenté une hausse de 255 clients comparativement à l'année précédente.*
- *En mars 2016, 471 cas de moins ont accédé à l'aide sociale par rapport à l'année précédente.*
- *Le Ministère a facilité l'élaboration d'un programme en deux volets, destiné aux clients de l'aide sociale dont l'évaluation signalait des besoins en matière de préemployabilité. Le programme* En mouvement/Momentum *a fait participer plus de 600 clients au cours de sa première année.*
- *Grâce au* Plan de rénovation et de remplacement des foyers de soins 2011–2016, *six nouveaux foyers de soins ont été ouverts. Les travaux de rénovation et de remplacement de six foyers de soins se sont poursuivis. Des plans ont été annoncés pour obtenir des services de foyers de soins dans trois sites, dans le cadre du processus de demande de propositions. De plus, un contrat d'achat de services d'un foyer de soins de 60 lits sur le campus de l'Université de Moncton a été attribué.*
- *Le Ministère a annoncé la création d'un Conseil et d'une stratégie sur le vieillissement, qui prendront appui sur la réussite des initiatives déjà entreprises dans le domaine des soins aux aînés. Le Conseil a été mis sur pied pour guider l'élaboration d'une stratégie sur le vieillissement, afin d'aborder la viabilité à court terme (de un à trois ans) et l'évolution de la transformation à long terme (10 ans et plus). Le Conseil formulera une vision du vieillissement au Nouveau-Brunswick, qui servira de base à un cadre pour orienter les mesures prises à l'égard des enjeux touchant les aînés et le vieillissement au Nouveau-Brunswick.*
- *Un plan d'action sur les niveaux de soins alternatifs (NSA) a été créé et intégré dans le cadre de gouvernance D'abord chez soi, afin qu'il y ait surveillance par les ministères de la Santé et du Développement social, ainsi que les régies régionales de la santé (RRS).*
- *Le Ministère a annoncé un investissement de 10 millions de dollars dans des foyers de soins spéciaux, des foyers de soins pour personnes atteintes de troubles de la mémoire, des foyers de soins généraux, des organismes de soutien familial et Activités de développement pour adultes, programmes et formation (ADAPF), afin de pouvoir hausser d'un dollar l'heure les salaires directs du personnel, puis d'ajouter 15 % pour couvrir des coûts obligatoires pour les employeurs.*
- *En novembre 2015, le Ministère a aidé au lancement de la* Stratégie provinciale de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes au Nouveau-Brunswick. *La stratégie décrit un certain nombre de mesures portant sur dix domaines prioritaires de cinq catégories générales de dommages causés aux enfants; il y a des indices qui servent de repères pour mesurer les résultats et les réussites au cours des cinq prochaines années.*
- *Le Ministère a mis en place le service de concertation familiale pour le programme des Services aux enfants pris en charge, afin d'aider 19 enfants/jeunes pris en charge en permanence par le ministre à acquérir et à maintenir une stabilité.*
- *La Direction du mieux-être s'est jointe au Ministère, offrant aux programmes et projets ministériels une occasion de se sensibiliser davantage au mieux-être et d'y participer afin de favoriser les résultats de la* Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick, *axée sur des personnes et des milieux sains et résilients.*
- *Le Ministère a lancé un nouveau processus de planification annuelle, notamment la formulation et la divulgation d'un nouvel énoncé de vision. Dégager la vision est la première étape du nouveau modèle de planification, qui permet au Ministère d'intégrer un nouveau plan stratégique quinquennal et d'introduire un plan d'activités annuel servant à mesurer son rendement et de mieux gérer ses priorités.*
- *Le Ministère a mis en œuvre l'application Familles NB dans tous les bureaux du mieux-être des Premières Nations, afin de faciliter la gestion normalisée des cas des Services de la protection de l'enfance pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.*

Mesures de rendement

Voici certaines mesures du rendement ministériel prises dans le cadre du processus consacré à l'excellence du rendement et compatibles avec les priorités du gouvernement.

Plus d'emplois	Mesures
Soutenir et perfectionner la main-d'œuvre.	Pourcentage de cas d'aide sociale ayant droit à l'exemption salariale.
	Nombre de clients de l'aide sociale aiguillés vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.
	Nombre de personnes quittant l'aide sociale (diminution nette).
Responsabilité fiscale	**Mesure**
Réduire les dépenses.	Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées
Meilleur endroit pour élever une famille	**Mesures**
Offrir un accès équitable aux services gouvernementaux.	Pourcentage d'appels abandonnés à la préinscription.
	Catégorie de service à la préinscription (%).
Aider les familles.	Pourcentage de personnes âgées sur le nombre de cas qui reçoivent des services de soutien à domicile communautaires.
Améliorer le mieux-être au Nouveau-Brunswick.	Pourcentage des collectivités qui sont actives dans le réseau du mieux-être de la province.
Gouvernement intelligent	**Mesures**
Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.	Nombre total de jours de congé de maladie payés, utilisés.
	Pourcentage d'évaluations du rendement du personnel terminées.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Soutenir et perfectionner la main-d'œuvre.

Mesure

Pourcentage de cas d'aide sociale ayant droit à l'exemption salariale.

Description de la mesure

Cette mesure permet de calculer le pourcentage de cas ayant droit à une exemption salariale parmi un nombre de cas visés qui sont soit employables, soit reçoivent de la formation ou un perfectionnement de leurs compétences, et ce, en vue d'améliorer leur employabilité.

Cas d'aide sociale ayant droit à l'exemption salariale (%)

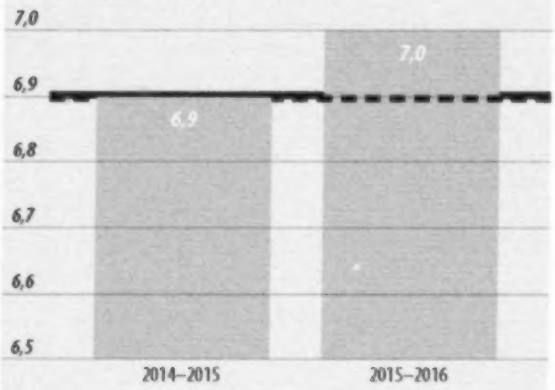

Rendement général

Une attention continue à ces services préalables à l'emploi a fait en sorte que cette mesure a dépassé son objectif financier annuel.

Référence : 6,9 %
Cible : 6,9 %
Réel : 7,0 %

Raison d'être de cette mesure

Les clients qui reçoivent des prestations d'aide sociale veulent travailler et être autosuffisants. Le Ministère a des programmes en place pour les aider dans leur transition vers le marché du travail. Cette mesure est évocatrice de la réussite du Ministère au chapitre de l'augmentation du nombre de cas ayant droit à une exemption salariale. Le nombre de clients de l'aide sociale continue de diminuer, et le maintien des cibles de l'année précédente montre que la planification des cas et l'uniformisation du service continuent d'entraîner d'excellents résultats en matière de volume de cas visés.

Le pourcentage de cas ayant droit à une exemption salariale est calculé comme une mesure de l'efficacité des clients à obtenir un emploi qui leur permet de gagner un revenu en plus de leurs prestations d'aide sociale, afin d'effectuer une transition vers le marché du travail. Une augmentation du pourcentage de cas accédant à l'exemption salariale montre que les clients obtiennent un emploi et se préparent à intégrer le marché du travail et à quitter l'aide sociale.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le Ministère a facilité l'élaboration d'un programme en deux volets, destiné aux clients de l'aide sociale dont l'évaluation signalait des besoins liés à la préemployabilité. Le programme, intitulé En mouvement/Momentum, a fait participer plus de 600 clients au cours de sa première année.

Le Ministère a également misé sur le succès de l'exercice antérieur, en continuant de se concentrer sur les services préparatoires à l'emploi, sur des aiguillages vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et sur la planification de cas, afin d'aider des clients à se joindre au marché du travail.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Soutenir et perfectionner la main-d'œuvre.

Mesure

Pourcentage de clients de l'aide sociale aiguillés vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Description de la mesure

Cette mesure fournit le nombre total de clients de l'aide sociale aiguillés vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour des programmes de formation ou d'emploi tout au long de l'année financière.

Clients de l'aide sociale aiguillés vers EPFT (%)

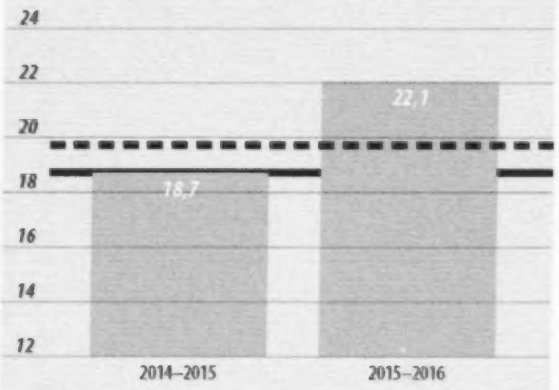

Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

Référence : 18,7 %
Cible : 19,7 %
Réel : 22,1 %

Raison d'être de cette mesure

Nos clients sont mieux préparés à entrer sur le marché du travail grâce à la planification de cas et au fait que nous offrons le bon service au bon moment. Le fait de mesurer le nombre de cas aiguillés vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail fournit une indication du nombre de clients qui suivent actuellement une formation pour entrer sur le marché du travail ou accroissent leurs compétences pour favoriser leur sortie du programme d'aide sociale.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le Ministère a mené des efforts communs afin d'améliorer le perfectionnement des compétences favorisant l'employabilité pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Les ministères du Développement social et de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail continuent de travailler ensemble pour offrir des programmes de formation et d'emploi aux clients qui en ont besoin.

En tout, il y a eu 2 986 aiguillages au cours de l'exercice 2015–2016.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Soutenir et perfectionner la main-d'œuvre.

Mesure

Nombre de personnes quittant l'aide sociale (diminution nette).

Description de la mesure

Cela représente la différence nette entre le nombre de cas ayant recours à l'aide sociale par rapport au mois de mars de l'année financière précédente.

Nombre de personnes quittant l'aide sociale (diminution nette)

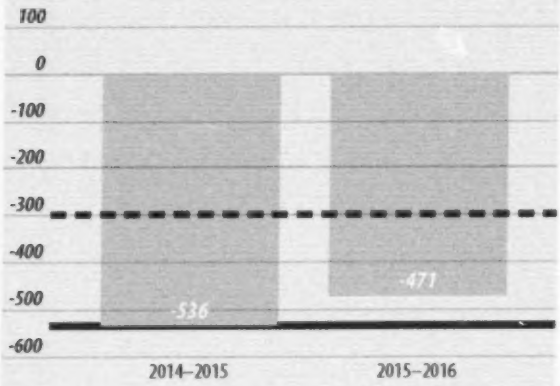

Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière. *La référence de l'année précédente inclut le transfert du nombre de cas de l'aide sociale vers le programme des Services d'engagement jeunesse.

Référence : -536*
Cible : -300
Réel : -471

Raison d'être de cette mesure

La diminution nette du nombre de cas ayant recours à l'aide sociale représente le travail du Ministère, qui a fermé avec succès des dossiers d'aide sociale. Par de la planification de cas et des services ciblés, le Ministère travaille avec les clients qui peuvent entrer sur le marché du travail afin de les amener à l'autosuffisance.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Un certain nombre de facteurs ont contribué à faire diminuer le nombre de cas, dont la planification de cas continue, l'aiguillage des clients vers les programmes de formation et d'éducation et la réforme du système de l'aide sociale. Un nouveau programme, intitulé En mouvement/Momentum et le partenariat continu avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ont permis la réussite continue à réduire la charge de travail.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure
Réduire les dépenses.

Mesure
Ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées.

Description de la mesure
Ce ratio permet d'évaluer si le Ministère a dépassé ou sous-utilisé son budget. Il se chiffrera à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % dans le cas contraire.

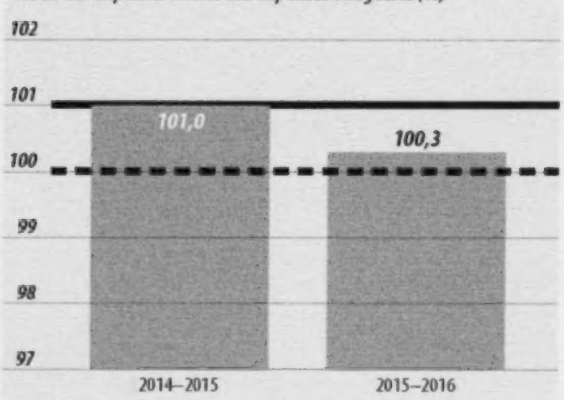

Rendement général
Cette mesure n'a pas été réalisée pour l'année financière en cours.

Référence : 101 %
Cible : 100 %
Réel : 100,3 %

Raison d'être de cette mesure
Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le GNB doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et doit être prêt à prendre des mesures correctives si l'on prévoit un dépassement budgétaire au cours de l'année.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?
On a réalisé des économies de l'ordre de 2 185 173 $ grâce aux projets d'amélioration continue. Pour atteindre cette cible, le Ministère a réalisé diverses initiatives et des projets Lean Six Sigma.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Mesure de l'accès plus équitable aux services gouvernementaux.

Mesure

Pourcentage d'appels abandonnés à la préinscription.

Description de la mesure

Le nombre d'appels abandonnés divisé par le nombre total d'appels entrants (dont on a soustrait les appels abandonnés avant la réponse automatisée).

Appels abandonnés à la préinscription (%)

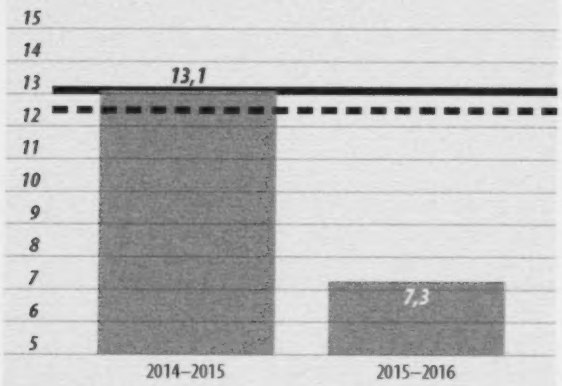

Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

Référence : 13,1 %
Cible : 12,5 %
Réel : 7,0 %

Raison d'être de cette mesure

Le pourcentage d'appels abandonnés représente le pourcentage d'appels entrants qui sont abandonnés avant de joindre un membre du personnel. Bien qu'il existe de multiples raisons d'abandonner un appel, un nombre plus faible d'appels abandonnés montre que le personnel filtre les appels des clients potentiels ou des gens qui souhaitent obtenir de l'information sur les services offerts par le Ministère.

Le pourcentage d'appels abandonnés varie d'une région à l'autre et d'un mois à l'autre également. Un objectif du projet sur les gains d'efficacité à la préinscription visait à améliorer l'uniformité du service, ce qui l'on peut constaler les résultats provinciaux.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Pendant l'exercice 2015–2016, la formation continue du projet sur les gains d'efficacité à la préinscription et la surveillance des outils au niveau régional ont mené à une prestation de services plus efficiente et normalisée, à moins d'appels abandonnés et à des services à la clientèle supérieurs.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure
Mesure de l'accès plus équitable aux services gouvernementaux.

Mesure
Catégorie de service à la préinscription.

Description de la mesure
Le pourcentage d'appels auxquels on a répondu en moins de quatre minutes (ne comprend pas les appels auxquels on a mis fin avant la réponse automatisée).

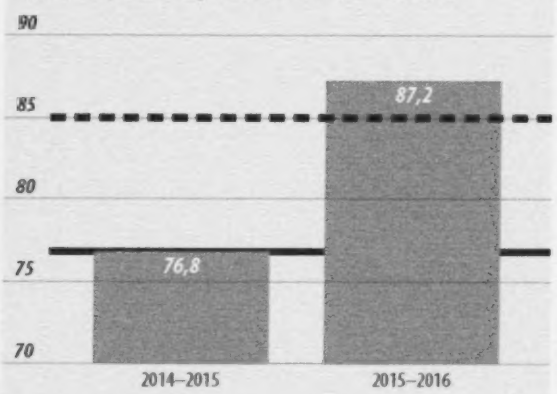

Rendement général
Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

Référence : 76,8 %
Cible : 85,0 %
Réel : 87,2 %

Raison d'être de cette mesure
La catégorie de service représente la capacité du Ministère de répondre aux appels de préinscription en temps opportun et de garantir un accès constant et équitable aux services gouvernementaux.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?
Pendant l'exercice 2015–2016, la formation continue pour le projet sur les gains d'efficacité à la préinscription et la surveillance des outils au niveau régional ont abouti à une prestation de services plus efficiente et normalisée, à moins d'appels abandonnés et à de meilleurs services aux clients.

Objectif de la mesure
Aider les familles.

Mesure
Pourcentage de personnes âgées sur le nombre de cas qui reçoivent des services communautaires de soutien à domicile.

Description de la mesure
Pourcentage de personnes âgées se prévalant du programme de soins de longue durée et recevant des services communautaires de soutien à domicile sur le nombre total de cas visés par le programme de soins de longue durée.

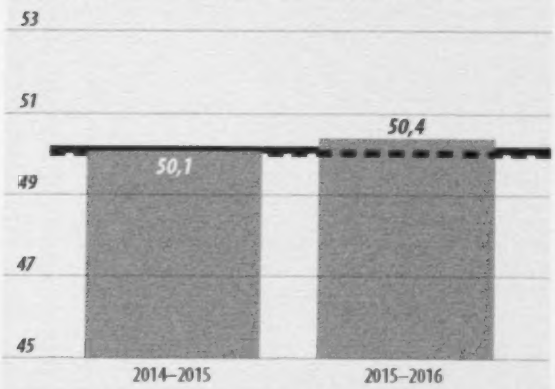

Rendement général
Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière. La cible, comparée à la référence, traduit le passage d'un nombre important de cas des placements en établissements résidentiels pour adultes vers des services de soutien à domicile communautaire.

Référence : 50,1 %
Cible : 50,0 %
Réel : 50,4 %

Raison d'être de cette mesure
Les personnes âgées préfèrent recevoir des soins de longue durée à leur domicile, dans la mesure du possible. Cet indicateur porte sur la prestation de services de soutien à domicile grâce au continuum de soins. Le but est de fournir un soutien à domicile aux personnes âgées admissibles, au lieu de les admettre en résidence. Le soutien à domicile est préférable à la fois pour les clients et leur famille, et il est de plus économique. Cet indicateur se base sur la mise en œuvre des initiatives prévues pour augmenter le nombre d'accueils en soutien à domicile plutôt qu'en résidence.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?
La mise en œuvre d'une gamme d'approches, de stratégies et d'initiatives novatrices dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi positionnera le Ministère afin qu'il offre du soutien à domicile à la population grandissante de personnes âgées ayant besoin de services de soins de longue durée. Les services de réhabilitation et de revalidation (R. et R.) rapides sont offerts afin de permettre aux aînés de se rétablir d'une maladie ou d'une blessure et de retourner plus rapidement à leur domicile après une hospitalisation. Premier lien® est offert dans la province comme service d'aiguillage reliant les personnes et les familles affectées par la maladie d'Alzheimer ou une autre démence; il y a des ressources et du soutien dès qu'un diagnostic a été posé.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer le mieux-être au Nouveau-Brunswick.

Mesure

Pourcentage des collectivités qui sont actives dans un réseau du mieux-être de la province.

Description de la mesure

Cette mesure comprend 121 municipalités, collectivités rurales et les Premières Nations.

Collectivités qui sont actives dans un réseau du mieux-être (%)

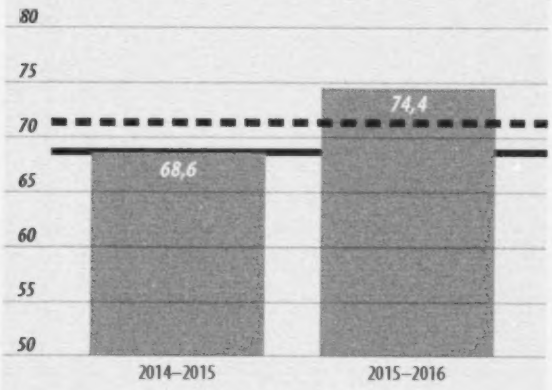

Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

Référence : 68,6 %
Cible : 71,3 %
Réel : 74,4 %

Raison d'être de cette mesure

Le Ministère travaille avec les collectivités de la province en apportant du soutien à la croissance et au développement. Le renforcement des capacités communautaires se fait par la réalisation de projets communautaires axés sur le mieux-être, à l'aide des réseaux du mieux-être. Les réseaux épaulent les efforts pour améliorer la santé de la population au Nouveau-Brunswick. Grâce à la direction des consultants ministériels en mieux-être, des partenariats sont formés et soutenus. Les collectivités sont encouragées à participer activement aux activités d'un réseau régional du mieux-être, afin d'assurer qu'une approche de collaboration est adoptée aux fins de priorités qui sont importantes pour la collectivité, à savoir le mieux-être de leurs résidents.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le Ministère a continué de travailler avec les collectivités afin d'encourager celles-ci à se joindre à un réseau du mieux-être par du travail de mobilisation mené par des consultants en mieux-être.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure
Améliorer la participation, l'engagement et la productivité des employés.

Mesure
Nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés.

Description de la mesure
Nombre de jours de maladie (payés et anticipés) utilisés par les employés.

Nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés

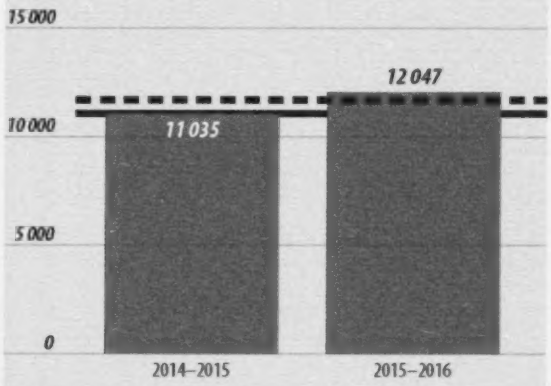

Rendement général
Cette mesure n'a pas été réalisée pour l'année financière en cours.

Référence : 11 035
Cible : 11 657
Réel : 12 047

Raison d'être de cette mesure
Un objectif de diminution de 20 % sur trois ans a été établi pour l'utilisation des congés de maladie au 31 mars 2015 (trois ans pour atteindre cette cible) pour les employés des Parties I, II et III de la fonction publique. La réduction de l'absentéisme et, plus particulièrement, du recours aux congés de maladie dans certains groupes d'employés permettra de réaliser des économies importantes et contribuera à réduire les coûts associés à la baisse de productivité ainsi que les coûts de remplacement du personnel.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?
Le Programme de soutien en matière d'assiduité a été mis en œuvre pour l'ensemble du personnel ministériel. Il s'agit d'une approche globale et uniforme grâce à laquelle les surveillants immédiats favorisent un milieu de travail sain et répondent aux préoccupations en matière d'assiduité. Certaines absences ne peuvent être évitées. L'objectif de la gestion de l'assiduité ne vise donc pas à éliminer l'absentéisme ni à encourager les employés à venir au travail lorsqu'ils sont malades, mais bien de réduire les absences évitables, de soutenir les employés éprouvant des difficultés sur le chapitre de l'assiduité et de s'efforcer d'avoir une main-d'œuvre en santé et productive.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure
Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

Mesure
Pourcentage d'évaluations du rendement du personnel terminées.

Description de la mesure
Nombre d'évaluations du rendement réalisées à chaque trimestre divisé par le nombre total d'évaluations planifiées.

Évaluations du rendement du personnel terminées (%)

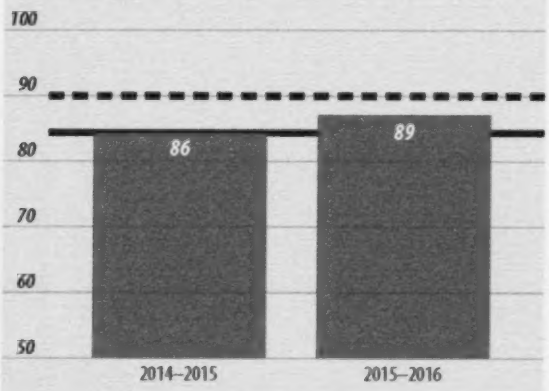

Rendement général
Cette mesure n'a pas été réalisée pour l'année financière en cours.

Référence : 86 %
Cible : 90 %
Réel : 89 %

Raison d'être de cette mesure
La réalisation des évaluations du rendement fournit l'occasion aux dirigeants et aux employés de discuter des objectifs de travail, des compétences manifestes et des contributions globales apportées par chacun des employés par rapport aux résultats opérationnels et à la stratégie globale du GNB, et d'en faire l'examen. Grâce à la réalisation du processus d'évaluation, tant les objectifs stratégiques qu'organisationnels font l'objet de discussions et sont transmis à tous les échelons de l'organisation dans un effort d'accroître le rendement des employés et de l'organisation.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?
Le Ministère a souligné l'importance de donner une rétroaction au personnel de façon régulière et en temps opportun. On a constaté aussi une hausse du nombre d'examens effectués, par rapport à l'exercice précédent.

Survol des opérations du ministère

Le ministère du Développement social s'efforce de fournir des programmes et des services visant à offrir une plus grande autonomie, une qualité de vie et une protection meilleures aux Néo-Brunswickois dans le besoin.

Comme l'illustre l'organigramme ci-dessous, le Ministère est composé de trois divisions et d'une unité qui comptent sur une approche d'équipe pour appuyer les cinq principaux secteurs d'activité : le développement communautaire et individuel; les services à l'enfance et à la jeunesse; les soins de longue durée et les services de soutien aux personnes ayant un handicap; les services des foyers de soins et les services du mieux-être.

Organigramme des échelons supérieurs

En date du 31 mars 2016

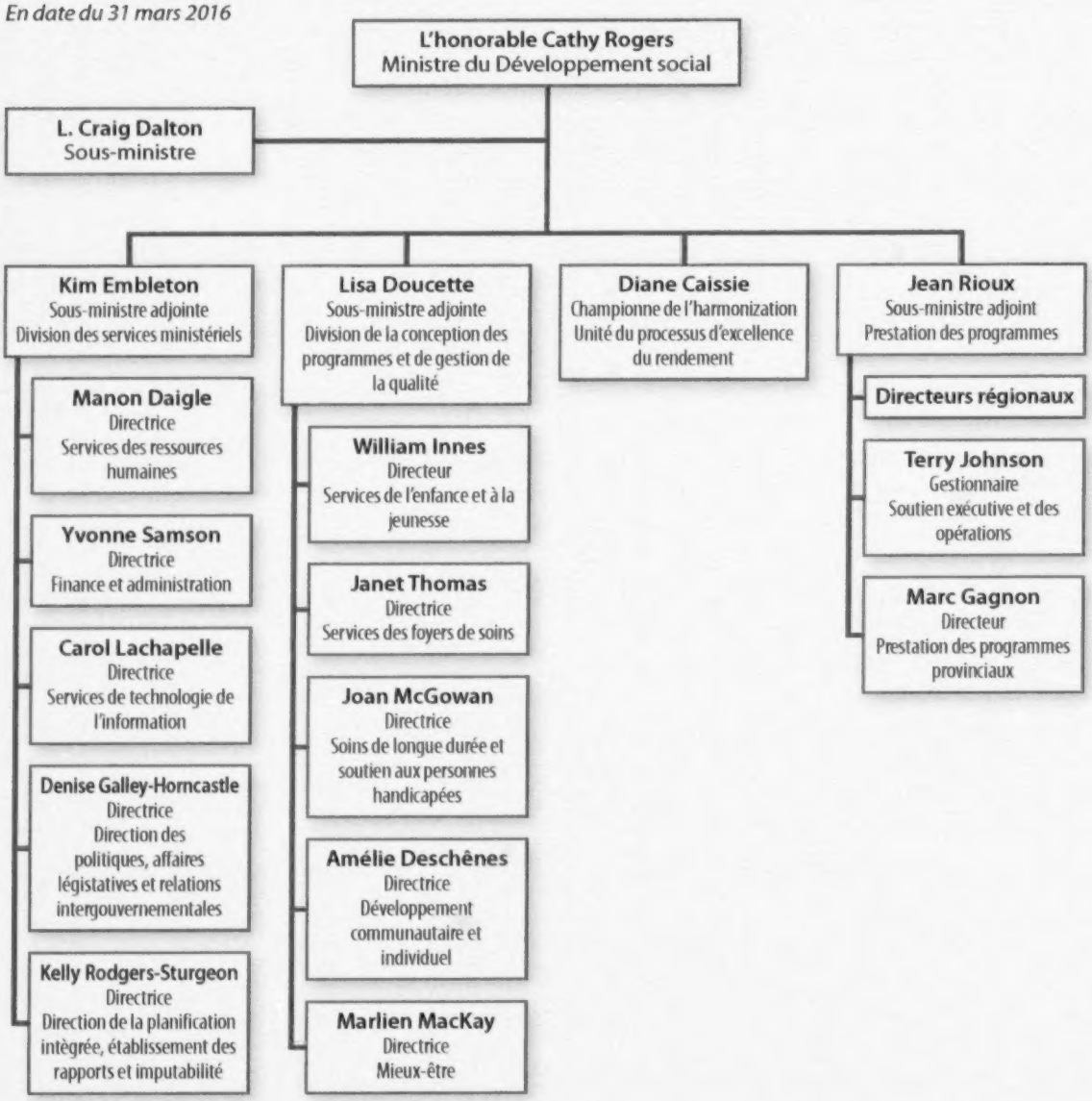

Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Division de la conception des programmes et de la gestion de la qualité

La **Division de la conception des programmes et de gestion de la qualité** voit à planifier, à concevoir et à surveiller les programmes du Ministère. À ce titre, elle est appelée à interpréter les lignes directrices, les procédures, les directives, les normes, les règlements et les lois qui régissent les programmes. La Division s'efforce de changer la façon dont elle fournit ses services afin d'améliorer l'efficience et la durabilité tout en maintenant la qualité.

Cette division est composée de la Direction des services de foyers de soins, de la Direction des services de soins de longue durée et de soutien aux personnes ayant un handicap, de la Direction du développement communautaire et individuel et la Direction des services à l'enfance et à la jeunesse, de la Direction du mieux-être.

La **Direction des services de foyers de soins** s'occupe de planifier, de concevoir et de surveiller les services ministériels fournis au secteur des foyers de soins. Les objectifs du Ministère pour le secteur des foyers de soins sont d'améliorer la qualité de vie des pensionnaires, de faire en sorte que leur dignité soit protégée et de veiller à la prestation aussi efficace que possible de services appropriés de qualité en établissement résidentiel, dans les limites des ressources disponibles. Le Ministère assure la prestation de services de haute qualité dans les foyers de soins par du financement et des conseils pour leur fonctionnement, par les licences accordées et les inspections, par du soutien et la gestion des projets d'immobilisation, de réparations et de remplacement. La prestation des services directs aux résidents des foyers de soins relève de chacun de ces foyers.

La **Direction des services de soins de longue durée et de soutien aux personnes ayant un handicap** voit à planifier, à concevoir et à surveiller l'ensemble des programmes et des services offerts aux adultes ayant un handicap ainsi qu'aux personnes âgées. Cette direction comprend : les services de protection des adultes, les soins de longue durée, les services de soutien à domicile, le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap, les services résidentiels pour adultes, les activités de jour pour adultes, le programme d'activités de développement pour adultes, programmes et formation, ainsi que la Directive sur la contribution financière uniformisée des familles. Cette direction offre également une formation pour les adultes ainsi que des services et des programmes destinés aux personnes âgées partout dans la province.

La **Direction du développement communautaire et individuel** voit à planifier, à concevoir et à surveiller l'ensemble des programmes et des services visant à soutenir les personnes et les familles ainsi qu'à leur permettre de devenir et de demeurer autonomes. Cette direction comprend : Programme d'assistance transitoire; Services de gestion de cas pour les clients de l'aide sociale; Possibilités de perfectionnement professionnel pour les clients de l'aide sociale; Programme de prestations prolongées; Prestations spéciales; Services des ordonnances de soutien familial; Lutte contre l'itinérance; Maisons de transition; Programme de logement public; Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones (locataires); Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones (propriétaires); Programme de logement social à but non lucratif; Programme de suppléments au loyer transférables; Programme de suppléments du loyer; Programme de logement locatif abordable; Programme sur les initiatives de partenariats communautaires; Programme de logements locatifs et de maisons de chambres; Programme de conversion locatif; Programme d'amélioration de l'habitat; Programme d'aide à l'accession à la propriété/Programme de prêts pour la finition de l'habitat; Programme de participation communautaire; Programme d'orientation et de gestion du logement; Programme fédéral-provincial de réparations; Programme de réparations d'urgence.

La **Direction des services à l'enfance et à la jeunesse** voit à planifier, à concevoir et à surveiller l'ensemble des programmes et des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse. Cette direction voit à la mise à jour et à la surveillance constantes du système de formation en protection de l'enfance axée sur les compétences ainsi qu'à la prestation de cette formation aux travailleurs sociaux en protection de l'enfance et leurs surveillants, y compris le personnel des Premières Nations, les gestionnaires de la prestation des programmes et les conseillers provinciaux de toute la province. Cette direction comprend : le Programme de soutien aux familles pour les enfants ayant un handicap, le Programme d'adoption, les services d'accueil et d'évaluation, les services résidentiels pour enfants, les services de protection de l'enfance, les services aux enfants pris en charge, les Services d'appui à la famille, les services aux parents biologiques et les Services d'engagement jeunesse.

La **Direction du mieux-être** a pour responsabilité de promouvoir le mieux-être dans la province, en assumant un leadership et une direction efficaces, en offrant du soutien valable, en surveillant les buts et, selon les besoins, en intervenant stratégiquement en partenariat avec des organismes provinciaux, régionaux et locaux.

Elle appuie des mesures qui permettent un changement positif tant dans des milieux particuliers (écoles, collectivités, domiciles, lieux de travail) que dans l'ensemble des contextes. La Direction conçoit des partenariats stratégiques avec d'autres ministères et organismes ainsi que les gouvernement fédéral et provincial, veillant à ce que les projets relatifs au mieux-être soient stratégiquement compatibles avec d'autres efforts. Parmi les interventions clés se trouvent : partenariat et collaboration; développement fondé sur les atouts; promotion; leadership, politique et législation; pratique justifiée par des données probantes.

FAITS SAILLANTS

Direction des services des foyers de soins

- *Il y a eu collaboration avec le secteur afin d'installer le Resident Assessment Instrument – Minimum Dataset Tool (instrument d'évaluation des résidents – ensemble minimal de données, ou RAI-MDS) dans tous les foyers de soins du Nouveau-Brunswick. Cet investissement de 2,65 millions de dollars est un pilier important de la stratégie D'abord chez soi. Le RAI-MDS est un outil normalisé qui est à la base d'une évaluation détaillée de tous les résidents d'une installation de soins de longue durée, ce qui permet d'améliorer les soins aux résidents et la gestion des soins.*

- *Un projet qui a pour objet de fournir au public de l'information sur la qualité des soins des foyers a été achevé, et ce, par la publication en ligne de tous les rapports d'inspection de ceux-ci depuis janvier 2014.*

- *Six nouveaux foyers de soins ont été ouverts. Les travaux ont continué sur six projets de rénovation et de remplacement de foyers de soins. Des plans ont été annoncés pour l'acquisition de services de foyers de soins à trois endroits, par l'intermédiaire d'un processus d'appel d'offres. En outre, un contrat d'achat de services d'un foyer de soins de 60 lits sur le campus de l'Université de Moncton a été accordé.*

- *Du soutien a été apporté au travail du nouveau Conseil sur le vieillissement et à l'élaboration de la stratégie sur le vieillissement, ce qui découlait de la réussite de projets déjà démarrés en soins de santé. Le Conseil a été mis sur pied pour guider l'élaboration de la stratégie sur le vieillissement afin d'aborder la viabilité à court terme (d'un à trois ans) et l'évolution de la transformation à long terme (10 ans et plus). Le Conseil formulera une vision du vieillissement au Nouveau-Brunswick, laquelle servira de base à un cadre pour guider les interventions liées aux problèmes qui ont des effets sur les aînés et l'expérience du vieillissement dans la province.*

Direction des soins de longue durée et soutien aux personnes ayant un handicap

- *La Direction a continué de mettre en œuvre des projets dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi. La stratégie triennale décrit une série de démarches et d'initiatives novatrices qui aideront les aînés à rester chez eux et à demeurer des membres actifs de la vie communautaire.*

- *Un plan d'action, Niveaux de soins alternatifs (NSA), a été créé et intégré dans le cadre de gouvernance D'abord chez soi, afin qu'il y ait surveillance par les ministères de la Santé et du Développement social, ainsi que les régies régionales de la santé (RRS).*

- *Le Ministère a annoncé un investissement de 10 millions de dollars dans des foyers de soins spéciaux, des foyers de soins pour personnes atteintes de troubles de la mémoire, des foyers de soins généraux, des organismes de soutien familial et Activités de développement pour adultes, programmes et formation (ADAPF), afin de pouvoir hausser d'un dollar l'heure les salaires directs du personnel, puis d'ajouter 15 % pour couvrir des coûts obligatoires pour les employeurs.*

- *Élargissement, à l'échelle de la province, des services de réhabilitation et de revalidation pour les aînés. Cette initiative devrait aider les personnes âgées à quitter l'hôpital plus rapidement, ou même à éviter complètement les hospitalisations, en offrant des services intensifs de réhabilitation et de revalidation dans la collectivité ou à domicile.*

- *Il y aura modernisation des foyers de soins afin d'y implanter une nouvelle technologie, désignée par Resident Assessment Instrument – Minimum Dataset Tool (instrument d'évaluation des résidents – ensemble minimal de données, ou RAI-MDS), qui recueillera des données sur tout, de ce que les résidents aiment manger aux médicaments qu'ils prennent, en passant par leurs besoins spirituels et culturels.*

- *Le gouvernement provincial a dévoilé une initiative relative au navigateur pour les aînés dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi et visant à améliorer le soutien aux aînés vivant à domicile et dans leur collectivité.*

- *Un nouveau centre de jour pour adultes, destiné aux personnes atteintes de démence, ouvrira à Fredericton grâce à un soutien accordé au titre de la stratégie D'abord chez soi.*

Direction du développement communautaire et individuel

- *Le Ministère a mené des efforts communs afin d'améliorer le perfectionnement des compétences favorisant l'employabilité pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Ainsi, 2 986 clients ont été aiguillés vers le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail en vue d'obtenir des services d'emploi et de formation. Cela représente une augmentation de 255 clients comparativement à l'année antérieure.*

- *En mars 2016, 471 cas de moins ont accédé à l'aide sociale, par rapport à l'année précédente.*

- *Le Ministère a facilité l'élaboration d'un programme en deux volets, destiné aux clients de l'aide sociale dont l'évaluation signalait des besoins liés à la préemployabilité. Le programme intitulé En mouvement/Momentum a fait participer plus de 600 clients au cours de sa première année.*

Direction du mieux-être

- *Le Sondage sur le mieux-être des élèves du Nouveau-Brunswick a été réalisé avec des élèves de la 6e à la 12e année afin d'étudier les attitudes face à la santé et au mieux-être ainsi que les comportements des élèves. En tout, 176 écoles sur 187 y ont participé.*

- *Des partenariats avec des groupes communautaires et des organismes provinciaux qui travaillent sur le mieux-être dans la province ont été raffermis, y compris cinq nouveaux partenaires qui s'occupent d'aînés. Dix-huit vidéos et des histoires de réussite de personnes et de groupes qui ont surmonté des obstacles socioéconomiques afin de parvenir au mieux-être pour eux-mêmes et pour d'autres ont été partagées.*

- *Le mouvement du mieux-être a atteint 78 % de la population ciblée par un message qui a inspiré des interventions en faveur du mieux-être individuel et communautaire. Cette initiative a entraîné une hausse de 300 % du nombre des visiteurs au site Web, où les Néo-Brunswickois étaient guidés vers des ressources relatives au mieux-être dans leur collectivité; les partisans de Facebook sont passés de 4 000 à 5 000; ceux de Twitter ont augmenté de 17 %.*

- *La Direction s'est jointe au Ministère, fournissant aux programmes et projets ministériels l'occasion de devenir plus conscients et plus engagés dans le soutien du mieux-être, afin de favoriser les résultats de la Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick, à savoir des personnes et des milieux sains et résistants.*

Division de la prestation des programmes

La **Division de la prestation des programmes** voit à la prestation des programmes et des services aux clients du ministère du Développement social. Elle est composée de huit bureaux régionaux, d'une direction et d'une unité.

Les bureaux régionaux voient à la prestation des programmes et des services aux gens et aux familles dans les principaux secteurs d'activité. Les principaux secteurs d'activité sont le développement communautaire et individuel, les services à l'enfance et à la jeunesse, les services de soins de longue durée et de soutien aux personnes ayant un handicap, les services des foyers de soins et les services du mieux-être.

La Division comporte la Direction de la prestation des programmes provinciaux et l'Unité de soutien exécutif et des opérations.

La **Direction de la prestation des programmes provinciaux** voit à la prestation des programmes et des services aux gens et aux familles dans les principaux secteurs d'activité au moyen de modèles provinciaux de prestation de services à guichet unique. Parmi ces programmes et services, citons : l'accueil centralisé pour les demandes de protection des enfants et des adultes, le service de permanence centralisée, la concertation familiale, la conférence pour une intervention immédiate, les services de médiation en protection de l'enfance, les services de divulgation de renseignements après l'adoption et la vérification de dossiers centralisée de Développement social.

L'**Unité de soutien exécutif et des opérations** voit à offrir toute une gamme de services de soutien et de services directs essentiels, en collaboration avec l'équipe de gestion du Ministère et les autres ministères, et ce, afin d'offrir un service efficace de prestation des programmes aux gens et aux familles dans les principaux secteurs d'activité.

FAITS SAILLANTS

Direction du soutien à la prestation des programmes

- *La Direction a mis en place le service de la concertation familiale pour le programme des Services aux enfants pris en charge, afin d'aider 19 enfants/jeunes pris en charge en permanence par le ministre à acquérir et à maintenir une stabilité.*

- *Elle a collaboré avec la Direction de la technologie de l'information à développer une application Web, soit un outil de suivi pour les vérifications et les exemptions des dossiers du développement social.*

- *Elle a mis à jour les plans d'urgence pour les services d'accueil centralisé et les SPC (services de permanence centralisée).*

Unité de soutien exécutif et des opérations

- *L'Unité a travaillé en collaboration avec d'autres ministères gouvernementaux en tant qu'acteur clé du comité de travail sur les réfugiés, puis aidé à répondre aux besoins des réfugiés syriens qui ont commencé à arriver à l'automne 2015.*

- *En tant que membre du groupe de contrôle nucléaire du Centre des opérations d'urgence de la province, l'Unité a participé à un exercice panprovincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire, Intrépide 2015, aux fins de la planification et de la formation continues pour les interventions d'urgence.*

Division des services ministériels

La **Division des services ministériels** voit à offrir toute une gamme de services de soutien et de services directs essentiels aux employés du Ministère. Elle travaille en partenariat avec les autres divisions du Ministère afin de participer au succès de l'organisation sur le plan des finances, de la dotation en personnel, des technologies et de la gestion de l'information, de la recherche, de l'évaluation et de la planification ainsi qu'à la réussite de ses initiatives liées à la réglementation et aux politiques.

La Division se compose de la Direction des politiques, affaires législatives et relations intergouvernementales, de la Direction de la planification intégrée, de l'établissement des rapports et de l'imputabilité, de la Direction du service de technologie de l'information, de la Direction des services des ressources humaines et de la Direction des finances et de l'administration.

La **Direction des politiques, des affaires législatives et des relations intergouvernementales** est chargée d'élaborer les politiques et les propositions législatives du Ministère et de fournir des conseils et un soutien constants relativement à l'interprétation de ses lois. Elle voit à représenter le Ministère dans diverses discussions interministérielles ainsi que le GNB dans différentes tribunes intergouvernementales liées au logement, aux services sociaux et aux aînés. Elle est également responsable au sein du Ministère des questions juridiques et de litige en plus de fournir une orientation au Ministère relativement à ses réponses aux demandes et enquêtes de l'ombudsman, de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, du commissaire aux langues officielles, du défenseur des enfants et de la jeunesse et de la Commission des droits de la personne. La Direction est également responsable au sein du Ministère des discussions et consultations avec le Secrétariat des affaires autochtones au provincial et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et ce, pour les questions relatives aux services à l'enfance et aux familles dans les collectivités des Premières Nations.

La **Direction de la planification intégrée, de l'établissement des rapports et de l'imputabilité** voit à diriger le processus de planification stratégique ainsi que le cycle annuel de planification et de reddition de comptes du Ministère. Elle fournit des conseils et des directives au Ministère en menant des recherches et des évaluations des programmes et des services ministériels et en procédant à des analyses statistiques pour l'élaboration des politiques et des programmes. Elle voit également à l'analyse des données du Ministère ainsi qu'à la surveillance du rendement de ses programmes et services et à la reddition de comptes à ce sujet. En outre, la Direction voit à la gestion du portefeuille de projets, aux communications intraministérielles et à la participation aux initiatives interministérielles à l'appui des objectifs généraux du Ministère.

La **Direction du service de technologie de l'information** a pour responsabilité de fournir la stratégie, la planification et les solutions de technologie de l'information qui sont nécessaires à tous les programmes, services, processus, projets et politiques ministériels. Tous les secteurs des programmes ministériels sont soutenus par la Direction dans la poursuite de leurs objectifs par l'offre de solutions et de services adéquats de technologie de l'information, le soutien des systèmes clients pour les activités, la gestion des contrats pour la technologie et les services de la sécurité de l'information.

La **Direction des services des ressources humaines** voit à offrir un soutien et des services de consultation aux cadres et aux employés afin d'accroître l'efficacité et le rendement de l'organisation. Elle s'efforce de créer et de maintenir une main-d'œuvre dynamique, saine, sûre et très performante qui offre d'excellents services aux citoyens du Nouveau-Brunswick. Elle travaille en collaboration afin de remplir son mandat et d'atteindre ses objectifs tout en appuyant les objectifs stratégiques du Ministère et du GNB. La Direction est composée de deux unités opérationnelles, soit l'Unité des services des relations avec les employés et l'Unité de perfectionnement du personnel et de développement organisationnel.

La **Direction des finances et de l'administration** travaille avec les cadres afin de veiller à ce que les ressources financières du Ministère soient dépensées conformément au cadre fiscal du GNB. Elle fournit des renseignements et des conseils afin de veiller à la cohérence des activités de budgétisation, de communication de l'information financière et d'administration. La Direction procède à des vérifications internes pour les programmes et services du Ministère. Elle assure la gestion de dossiers pour

le bureau central et offre au Ministère des services de gestion des établissements. La Direction des finances et de l'administration est aussi responsable de la gestion des contrats et de la comptabilité ministérielle.

L'Unité du processus d'excellence du rendement veille à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre du processus d'excellence du rendement. Ce processus consiste en un regard à long terme axé sur les résultats qui est posé sur la façon dont le Ministère parvient à améliorer son efficacité et sa responsabilisation ainsi que les services offerts au public, à simplifier l'administration et à voir des améliorations constantes partout au sein du Ministère. L'Unité utilise la méthodologie associée au système de gestion officiel, qui assure l'harmonisation stratégique à l'échelle de l'organisation. Il utilise des mesures de rendement fondées sur les données afin de stimuler le rendement et Lean Six Sigma pour améliorer les processus et cibler les efficiences. Les outils utilisés sont les suivants : schéma stratégique; tableau de bord équilibré; Stratégies, Objectifs, Mesures, Initiatives, Actions (SOMIA); projets Lean Six Sigma; gestion courante.

FAITS SAILLANTS

Direction de la planification intégrée, de la production de rapports et de l'imputabilité

- *La Direction a lancé pour le Ministère un nouveau processus de planification annuel, notamment la rédaction et la divulgation d'un nouvel énoncé de vision. Divulguer la vision est la première étape d'un nouveau modèle de planification qui permet au Ministère d'intégrer un nouveau plan stratégique quinquennal et d'introduire un plan d'activités annuel en vue de mesurer son rendement et de mieux gérer ses priorités.*

Direction du service de technologie de l'information

- *La Direction a mis en œuvre l'application Familles NB dans tous les bureaux du mieux-être des Premières Nations afin de faciliter la gestion des cas des Services de la protection de l'enfance pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.*

Direction des services des ressources humaines

- *La Direction a lancé l'encadrement sur le milieu de travail sain de Développement social. Le cadre, conçu par et pour les employés, guide l'approche du gouvernement au regard d'un milieu de travail qui maximise la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel, tout en améliorant la prestation des services et en optimisant le rendement.*

Unité du processus d'excellence du rendement

- *L'Unité a adopté la gestion courante au sein du Ministère en se concentrant sur les équipes régionales de première ligne. Cette approche bénéficie aux clients, aux contribuables et au Ministère, en améliorant la prestation des services, en économisant de l'argent des contribuables, par des gains d'efficacité et l'incitation du personnel à participer à la gestion courante.*

Information financière

Le présent aperçu financier a été préparé à l'aide des renseignements disponibles au moment de la publication et peut, par conséquent, ne pas correspondre exactement aux données publiées par la suite dans les comptes publics du GNB.

Dépenses	Budget	Résultat	Écart positif (négatif)	% positif (négatif)	Remarque
Services généraux et autres	10 348,9	11 781,8	1 432,9	13,8	1
Services de la sécurité du revenu – Coûts de la prestation des services	20 262.0	21 288,2	1 026,2	5,0	2
Services de la sécurité du revenu – Prestations	227 189,0	224 929,2	(2 259,8)	(1,0)	3
Mieux-être	7 306,4	5 995,4	(1 311,0)	(17,9)	4
Protection et développement de l'enfance	124 617,3	127 667,2	3 049,9	2,4	5
Soins de longue durée	605 945,0	614 747,8	8 802,8	1,4	6
Logement	86 603,9	80 785,2	(5 818,7)	(6,7)	7
Autres avantages	34 450,0	32 658,2	(1 791,8)	(5,2)	8
Total	**1 116 722,5 $**	**1 119 853,0 $**	**3 130,5 $**	**0,3**	

Les chiffres sont exprimés en milliers.

Dépenses du compte spécial	Budget	Résultat	Écart positif (négatif)	% positif (négatif)	Remarque
Compte de financement de la SCHL	18 000,0 $	14 874,6 $	(3 125,4) $	(17,4)	9

Numbers are expressed in thousands.

Revenus	Budget	Résultat	Écart positif (négatif)	% positif (négatif)	Remarque
Retour sur investissement	2 200,0	1 869,9	(330,1)	(15,0)	
Licences et permis	33,0	32,2	(0,8)	(2,4)	
Vente de biens et de services	17 090,0	17 246,3	156,3	0,9	
Divers	10 100,0	9 499,6	(600,4)	(5,9)	
Subventions conditionnelles – Canada	29 563,0	30 662,2	1 099,2	3,7	10
Total	**58 986,0 $**	**59 310,2 $**	**324,2 $**	**(0,5)**	

Les chiffres sont exprimés en milliers.

Revenus du compte spécial	Budget	Résultat	Écart positif (négatif)	% positif (négatif)	Remarque
Compte de financement de la SCHL	9 879,0 $	7 683,6 $	(2 195,4) $	(22,2)	11

Les chiffres sont exprimés en milliers.

Remarques sur les écarts considérables

1. Dépassement du budget en raison de retards dans la mise en œuvre des initiatives d'économie.
2. Dépassement du budget en raison de coûts indirects supérieurs aux prévisions.
3. Dépassement du budget en raison de dépenses supérieures aux prévisions au sein des Services de santé.
4. En deçà du budget en raison de coûts indirects inférieurs aux prévisions.
5. Dépassement du budget en raison de l'augmentation de la charge de travail du programme des Services d'engagement jeunesse et de coûts indirects supérieurs aux prévisions.
6. Dépassement du budget en raison de l'augmentation des coûts liés à la prestation de programme et de l'annulation de la décision d'éliminer le plafond sur les contributions des clients des foyers de soins.
7. En deçà du budget en raison de retards dans la mise en œuvre de la phase VI du Programme de logement abordable.
8. En deçà du budget en raison d'une demande pour les programmes inférieure aux prévisions.
9. En deçà du budget, essentiellement en raison des coûts pour le nouveau système Habitation Nouveau-Brunswick et des transferts du budget ordinaire, dans le cadre du Programme de logement social, inférieurs aux prévisions.
10. Dépassement du budget en raison de recouvrements supérieurs aux prévisions.
11. En deçà du budget, essentiellement en raison d'une diminution des dépenses de programme ayant donné lieu à des recouvrements fédéraux plus faibles que prévu.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2015–2016 du Développement social.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre		
Type d'employé	**2015**	**2014**
Permanent	1 251	1 237
Temporaire	243	250
TOTAL	**1 494**	**1 487**

Le ministère a annoncé 61 concours, soit 22 concours publics et 39 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la *Loi sur la Fonction publique*	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des bassins de talents gouvernementaux et ministériels qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de muter les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	13
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	4
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants employés l'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre n'a reçu plainte alléguant le favoritisme et aucune plainte n'a été déposée avec l'Ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Le ministère du Développement social n'a pas présenté de nouveau projet de loi pendant la période visée par le rapport 2015–2016.

Les lois et règlements qui relèvent de la responsabilité du ministère du Développement social se trouvent à l'adresse suivante : http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=33

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction
Le Ministère a conçu un nouveau plan d'action pour 2015–2020; il comprend les activités stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité qui se trouvent dans le *Plan du Nouveau-Brunswick sur les langues officielles — Bilinguisme officiel : Une valeur fondamentale.*

Axe 1
Égalité des services. Pour veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province, on a réalisé les activités suivantes :

- La revue et la mise à jour annuelles des profils linguistiques. Les Services des ressources humaines consultent la haute direction pour discuter de la capacité linguistique de l'équipe et cerner toute lacune, veillent à l'élaboration d'un plan à court terme de « remplacement » et d'un plan à long terme pour améliorer la capacité linguistique de l'équipe (à savoir : embauches, formation sur le langage).
- On a également informé les nouveaux employés des modules obligatoires iLearn sur les langues officielles dans le cadre de leur orientation.

Axe 2
Utilisation des langues officielles en milieu de travail. Pour veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail, on a réalisé les activités suivantes :

- Les Services des ressources humaines ont communiqué avec les gestionnaires et coordonnateurs des services ministériels de façon régulière et afin de réitérer « l'offre active » de la direction de mener les évaluations du rendement des employés dans la langue officielle de leur choix.
- Les Services des ressources humaines consultent la haute direction pour discuter de la capacité linguistique de l'équipe et cerner toute lacune, veillent à l'élaboration d'un plan à court terme de « remplacement » et d'un plan à long terme pour améliorer la capacité linguistique de l'équipe (à savoir : embauches, formation sur le langage).
- On a créé dans l'intranet une nouvelle section qui renferme de l'information sur la formation en langues secondes ainsi que des liens vers des outils et ressources pour aider les employés à pratiquer leur langue seconde.
- La formation est offerte dans les deux langues officielles.
- Dans la nouvelle formation pour la gestion de l'examen du rendement du personnel, il y a une section qui incite à montrer « comment » encourager les employés à travailler dans la langue de leur choix.

Axe 3
Pour veiller à ce que le GNB et ses employés adhèrent à la valeur fondamentale qu'est le bilinguisme officiel, voici les activités qui ont été menées :

- Le Ministère a recueilli des renseignements et compilé les mises à jour de statut au moyen de ses mécanismes de reddition de comptes et de surveillance établis afin de remplir une section spéciale de son rapport annuel traitant des langues officielles.
- Le Ministère continue d'utiliser le guide de rédaction existant des mémoires au Conseil exécutif (MEC) lors des échanges sur les répercussions qu'un programme ou une politique a sur les collectivités linguistiques.
- Les nouveaux employés ont été mis au courant des modules obligatoires dans le cadre d'orientation.

Axe 4
Les fonctionnaires ont une connaissance et une compréhension approfondies de la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et la réglementation pertinentes ainsi que les obligations du GNB. En ce qui concerne les langues officielles, l'activité suivante a été réalisée .

- Un bulletin sur les langues officielles a été publié dans l'intranet.

Conclusion
La mise en œuvre du Plan d'action en matière de langues officielles du Ministère a sensibilisé les employés quant aux responsabilités qu'implique la *Loi sur les langues officielles* au quotidien ainsi qu'à son incidence sur la qualité des programmes et des services offerts au public. Le respect des profils linguistiques lorsqu'on pourvoit des postes bilingues constitue un défi constant lors de la mise en œuvre du Plan d'action.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Foyers d'accueil – 2013, volume 2 http://www.agnb-vgnb.ca/content/agnb-vgnb/fr/publications/rapports/annee/2013.html#2013v1=Page1&2013v2=Page4	11	9*
Entente relative au logement social – 2011, volume 3, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) http://www.agnb-vgnb.ca/content/agnb-vgnb/fr/publications/rapports/annee/2011.html#2011v1=Page1&2011v2=Page4&2011v3=Page7	2	1**

* *les deux qui restent sont en cours de parachèvement dans le cadre de consultations avec les intervenants.*

** *les gouvernements fédéral et provincial élaborent une stratégie fédérale du logement qui donnera suite à l'autre recommandation, soit un plan complet à long terme pour le logement social.*

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la division des services publics dont il est responsable. Le ministère du Développement social n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2015–2016.